

no 1-3 et 25.  
P.P. de France R.P. 4829.6  
( NUMÉRO I. )

# GAZETTE OFFICIELLE

DE

## L'ÉTAT D'HAÏTI,

Du JEUDI 7 Mai 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

*Voltaire, Mahomet.*

### A V I S.

*L'insatiable ambition de certains personnages qui, sous le masque de la modestie et du désintéressement, ne tendent qu'à dévorer les trésors de la Nation et à envahir les pouvoirs de l'Etat, ayant interrompu la circulation de la Gazette Politique et Commerciale d'Haïti, le désir d'être utile à mes Concitoyens, de leur donner connaissance des Actes du Gouvernement, de l'entrée et de la sortie des Bâtimens, de les aviser des diverses chances que subissent nos relations commerciales, et des événemens politiques, tant extérieurs qu'intérieurs, m'ont déterminé à entreprendre cette Feuille, qui sera désormais connue sous le nom de Gazette Officielle de l'Etat d'Haïti.*

*C'est dans cette louable intention que je vais consacrer mes veilles et mes soins à faire paraître cette production hebdomadaire tous les Jeudis, à trois heures après-midi. Heureux si le Chef auguste auquel les mœurs, la religion, la prospérité et les beaux-arts vont devoir leur établissement, daigne quelquefois sourire à mes faibles travaux!*

*On pourra s'abonner chez M. JUSTE HUGONIN, rues Neuve et Saint-Laurent, Numéro 50.*

*Le prix de l'Abonnement est de douze Gourdes par an; on ne souscrit pas pour moins de quatre mois, payables d'avance, ou une Gourde et demie par mois.*

**I**L est bien satisfaisant pour notre début d'avoir à annoncer à nos Concitoyens que l'abolition de la traite vient enfin d'être décidée au parlement impérial de la Grande-Bretagne. Deux cent quatre-vingt-trois voix ont voté pour cette motion honorable, seize seulement se sont prononcées contre; une majorité de 267 voix a assuré son triomphe, au grand contentement de ceux qui sentent que cette décision est un acheminement vers la liberté et l'indépendance des Antilles.

Avant de mettre sous les yeux de mes Concitoyens les fameux débats qui ont rendu la séance du 23 Février à jamais mémorable, qu'il me soit permis de payer un juste tribut d'éloge, de reconnaissance et d'admiration à ces illustres Lords, dont les combinaisons politiques savent si bien s'allier aux vues philanthropiques, en atten-



[ 2 ]  
dant que les pinceaux destinés à l'histoire de ce nouvel Etat, la transmettent, avec leurs noms chéris, jusqu'à notre postérité la plus reculée ! C'est à ces ames désintéressées que l'on peut, avec raison, appliquer cette belle sentence de l'antiquité : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto.* ( Je suis homme, et rien de ce qui appartient à l'humanité ne m'est étranger )

Quot de plus glorieux, en effet, que de proscrire l'usage infâme et barbare de trafiquer de l'espèce humaine ? Le moyen même de concevoir que cette manie honteuse ait pu jusqu'ici se conserver, après que tant de flots d'érudition et de philosophie ont été versés sur la surface du globe ! Celui-là, sans doute, avait succé, en naissant, le lait d'une tigresse, dans le cerveau duquel a pu entrer cette conception diabolique ; il était bien féroce ce peuple qui a osé enseigner aux autres à tolérer un pareil crime de lèse-humanité !

La nation qui, la première de toutes, a vengé l'humanité, en cicatrisant une de ses plaies les plus cruelles, a attaché la fortune à son pavillon, a reculé les bornes de son influence et de son industrie ; il ne lui reste plus qu'un second pas ( conséquence nécessaire du premier qu'elle vient de faire ) pour se frayer un chemin rapide et peu coûteux vers l'envahissement des trésors des Antilles.

Si les auteurs d'une décision qui va faire époque dans les annales du monde, peuvent se flatter d'avoir acquis des droits impérissables à la vénération de toute ame sensible et généreuse, quelle moisson de lauriers ne doivent-ils pas attendre de ceux sur qui les rayons du bienfait rejaillissent plus particulièrement ?

Depuis long-temps il ne s'était présenté à notre imagination, fatiguée des malheurs du siècle, le tableau flattant et consolant d'une nation européenne cherchant à écarter, d'une main, l'horison souvent trompeur du nouveau monde, pour dé-

couvrir les véritables ressorts qui le font mouvoir, et de l'autre adaptant à leur jeu le mécanisme qui leur est propre, il était réservé aux seuls anglais de traucher le nœud Gordien, et de s'apercevoir que la bienfaisance, la générosité en politique étaient les plus sûrs moyens d'affermir au-delà des mers leur influence commerciale.

Placé expressément par la divine Providence, dans une attitude géographique propre à servir de contre-poids dans la balance politique, le gouvernement anglais sent que, du moment que les intérêts du monde auront voulu qu'il détermine dans sa sagesse le *nec plus ultra* de la marine française, il est de son honneur de se constituer le protecteur des nations, le bienfaiteur des deux Indes, et que l'heureux emploi lui appartient de consoler l'humanité de la latitude monstrueuse que le pouvoir de Bonaparte a acquise sur le continent européen. Que serait-ce, grands Dieux ! si l'extension de la puissance britannique n'était pas aussi illimitée sur les mers, que l'est celle de la domination de l'Empereur des Français en terre ferme ?

JUSTE CHANLATTE, rédacteur.

## ETAT D'HAYTI. PROCLAMATION.

### LE CHEF DU GOUVERNEMENT, A L'ARMÉE D'HAYTI.

D'après les agitations qui viennent de se manifester dans les brigades de plusieurs divisions, il n'est plus permis de douter que les agens secrets de quelques ambitieux n'aient été envoyés pour soulever les troupes contre l'autorité légitime, et les porter à refuser la solde régulière que j'ai établie d'après l'état de nos ressources. Quel moment ont-ils choisi pour l'exécution de leurs indignes projets ? Celui où l'assemblée d'Haïti, que j'ai convoqué,

[ 3 ]  
doit commencer le travail de la Constitution.

Il est aisé de s'apercevoir quel est le but des ennemis de notre pays ; tandis qu'ils retardent d'un côté l'arrivée des députés du Sud, pour avoir le temps d'intriguer et de se préparer le terrain, leurs émissaires se répandent parmi les troupes des brigades de la première division de l'Ouest, pour les engager à la désertion ; c'est ainsi que l'on a persuadé aux musiciens de la 4<sup>e</sup> demi-brigade, de quitter leurs drapeaux, et qu'on a souffert que le 3<sup>e</sup> bataillon de la 20<sup>e</sup> demi-brigade ait abandonné sa garnison du Mirebalais, malgré les ordres formels de ses officiers. L'on s'est servi de quelqu'autres déserteurs, partis précédemment, qu'on a renvoyés de leurs corps pour tâcher de gagner leurs corps pour tâcher de gagner leurs camarades, et souffler parmi eux l'insurrection et la révolte. Des officiers de la 15<sup>e</sup> demi-brigade, ont eu l'infamie de se transporter auprès de ceux de la 16<sup>e</sup>, pour leur proposer le soulèvement contre l'autorité de leurs chefs et la dilapidation du trésor public, d'après le rapport qui m'a été fait par le général Gerin, ministre de la guerre.

Quelques officiers supérieurs se sont approprié une autorité et des commandemens, sans l'aveu du gouvernement ; ils se sont permis des innovations et des changemens contraires au bon ordre et à la justice, en faveur de leurs créatures et des instrumens de leur ambition. Des fonctionnaires chargés d'une comptabilité ont abandonné leurs postes, sans rendre aucun compte, pour aller se joindre aux intrigans et tramer des complots. Dans tout le Sud, le même général Gerin a été obligé de contenir l'ambition pour les places et les richesses ; et dans quelques divisions, les administrateurs se conduisent d'après leur propre volonté, et n'emploient leur influence que pour s'appro-

prier les revenus de l'état et s'en rendre les maîtres ; d'après le tableau que le ministre des finances vient de me soumettre.

Qu'espèrent-ils ces hommes pervers ? Jusqu'où prétendent-ils étendre leurs misérables combinaisons ? Voudraient-ils ramener ces temps de calamités, où la guerre civile armait les citoyens les uns contre les autres, pour le vain orgueil du commandement ? Que signifient ces sourdes menées, de quelques malheureux qui se cachent derrière le rideau, et qui se servent de la patte du chat pour tirer les marrons du feu.

Voudriez-vous, braves soldats, servir de marchepied aux intrigans, pour les faire parvenir à leurs vues ambitieuses ? Voudriez-vous consentir à être les méprisables jouets de leurs intrigues ? Craignez de préparer vous-mêmes votre asservissement ; craignez, sur-tout, de devenir les instrumens du crime et du malheur.

Généraux et soldats, vous connaissez ma conduite depuis que j'ai commencé ma carrière militaire. N'ai-je pas toujours donné l'exemple de la subordination et de l'obéissance ? soit que j'aie commandé ou obéi ; n'ai-je pas toujours résisté aux suggestions des français et à leurs caresses trompeuses ? Leurs offres, leurs promesses brillantes, ont-elles été capables d'ébranler ma fidélité et de me faire manquer à ce que je devais à ma patrie, à mes concitoyens, à moi-même ? Lorsque je fus sollicité d'employer mon influence pour vous remettre dans les fers, ne m'avez-vous pas vu combattre, au contraire, pour le maintien de notre liberté ? Ne m'avez-vous pas toujours vu soutenir notre honneur, et ne point varier dans mes principes ? Pourquoi maintenant, après avoir surmonté tous les obstacles, lorsque vous jouissez du prix de tous les sacrifices que vous avez faits pour la liberté, est-il parmi vous des hommes assez faibles pour prêter l'oreille





[ 4 ]  
aux propositions mensongères de nos plus perfides ennemis ?

Qu'ont-ils à craindre ces hommes immoraux, qu'on a vu tour à tour servir tous les partis, sacrifier à toutes les idoles ; qui n'ont d'autre mobile que leurs intérêts, et qui cherchent maintenant à semer la discorde et la désunion au milieu de nous ? Les fortunes qu'ils ont amassées, par des voies illicites, ne sont-elles pas à couvert dans les pays étrangers, ou embarquées à bord des divers bâtimens ? N'ont-ils pas déjà un refuge dans les îles voisines, où ils pourront aller jouir de leurs rapines, en cas que leurs projets ne réussissent pas ? Croyez-vous que vous serez tous reçus dans ces pays ? Non, il y a de grands obstacles qui vous en empêchent. Vous n'avez de bonheur et de sécurité à espérer, que sur cette terre que vous avez su conquérir au prix de votre sang : ici règne la vraie liberté ; c'est ici son séjour de prédilection. Loin de votre pays, vous ne trouverez que l'humiliation et l'esclavage.

Militaires de tout grade, que j'ai l'honneur de commander, votre père, votre meilleur ami, veut vous dévoiler les manœuvres perfides que l'on trame contre votre bonheur. Vos ennemis sont ceux qui vous prêchent la désunion, l'insubordination, qui cherchent à exciter la méfiance contre le gouvernement, ils ne désirent que le trouble et la confusion pour se livrer au brigandage et exercer leurs dilapidations, et pour eluder la reddition de leurs comptes, que le calme les forcerait de produire. Diviser pour régner, tel est le secret de leur funeste politique.

Après tous les orages qui ont éclaté sur notre pays, nous avons besoin de la paix intérieure. Malheur aux malintentionnés qui veulent allumer parmi nous les torches de la discorde !

Rappelez-vous, compagnons d'armes, que nos ennemis n'ont pu nous vaincre ; mais qu'ils veulent nous désunir ; et que

ceux-là sont leurs agens, qui cherchent à vous arracher à vos drapeaux et à vous soulever contre vos chefs.

Dans ces circonstances, j'ordonne ce qui suit :

Art. I<sup>er</sup>. A tous les soldats de rester sous leurs drapeaux, et de ne point quitter, sous aucun prétexte, leurs garnisons, sous peine d'être considérés comme déserteurs, et punis comme tels.

II. Je rends tous les généraux, chefs et officiers des corps, les commandans des garnisons, ceux des places et des arrondissemens, responsables de l'exécution de la présente disposition ; et leur ordonne d'employer la plus exacte surveillance à maintenir l'ordre et la discipline parmi les troupes.

III. Tous ceux qui seront surpris à exciter les troupes à la désobéissance ou à la désertion, et à tenir des propos à cet effet, soit parmi les militaires, les cultivateurs ou dans les villes, seront arrêtés, à la diligence des généraux ou des commandans des corps ou des places, qui les feront mettre en prison, et m'en rendront compte.

La présente proclamation sera lue, publiée, affichée et envoyée aux généraux des divisions, aux commandans des corps et des places, qui son chargés de son exécution.

Donné au Fort Henry, le 18 Décembre 1806, l'an trois de l'indépendance.

Le Chef du Gouvernement d'Haïti,

**HENRY CHRISTOPHE.**

Par Son Excellence,

Le Secrétaire du Gouvernement,

**ROUANEZ jeune.**

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur de l'Etat.

( NUMÉRO 2. )

# GAZETTE OFFICIELLE

DE

## L'ÉTAT D'HAÏTI,

Du JEUDI 14 Mai 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

*Voltaire, Mahomet.*

**A V I S.**

On pourra s'abonner chez M. JUSTE HUGONIN, rues Neuve et Saint-Laurent, Numéro 50.

Le prix de l'Abonnement est de douze Gourdes par an ; on ne souscrit pas pour moins de quatre mois, payables d'avance, ou une Gourde et demie par mois.

Ce fut, n'en doutons pas, le vil amour de l'or (*auri sacra fames*) qui a mis en action, sur le théâtre du monde, tous les maux sortis de la boîte de Pandore. C'est la soif inextinguible des richesses qui a appris aux Européens à fabriquer ces chefs-d'œuvres flottans, sur les ailes desquels ils ont volé vers le nouveau monde, pour en faire disparaître les peuplades indigènes vers les bords africains, pour y étendre au loin ce voile funèbre que vient heureusement de déchirer la philanthropie anglaise ; c'est enfin ce délire universel, dont l'aveugle fureur entraîne insensiblement tous les établissemens, tant anciens que modernes, vers une ruine inévitable. Sans les mines fécondes du Potose et du Chili, sources inépuisables des fléaux qui ravagent la terre, on verrait

se réaliser les précieuses rêveries de tant de génies inspirés pour la cause de l'humanité ; et ces augustes noms si souvent répétés de liberté, d'indépendance, de droits des nations et des gens, de paix générale et universelle frapperaient d'une manière plus flatteuse des oreilles moins accoutumées au son d'un métal corrupteur.

**L O N D R E S.**

**PARLEMENT IMPÉRIAL.**

**CHAMBRE DES PAIRS.**

*Séance du 23 Janvier.*

S. A. R. le duc Clarence a présenté plusieurs pétitions contre le bill concernant l'abolition de la Traite des Nègres. Mises sur le bureau.

*Séance du 29 Janvier.*

Le lord Chancelier a mis sur le bureau les copies des communications qui ont eu lieu avec le Gouvernement français au sujet du commerce des esclaves. L'impression en a été ordonnée.

*Séance du 2 Février.*

**COMMERCE DES ESCLAVES.**

Sur la motion de lord Grenville, la seconde lecture du bill concernant l'abo-